



STMICROELECTRONICS

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS



## La CFDT interpelle la direction

### Qualité de vie au travail

Réaménager les open space, ouvrir des espaces dédiés aux conférences téléphoniques et visio-conférences etc... La CFDT propose un accompagnement de notre confédération en proposant un diagnostic afin de permettre d'identifier les aspects du travail sur lesquels agir pour améliorer au quotidien la qualité de vie au travail et l'égalité professionnelle. La direction relèvera-t-elle le défi ?

### Travail à distance

Malgré le refus systématique de la direction du site de Rousset de négocier un accord, rappelons que plusieurs sites ST se sont engagés sur cette voie depuis des années.

La CFDT rappelle que le **télétravail** n'est pas à confondre avec le travail **nomade** ou « **connecté** ». Le travail le soir, le WE lié au développement des nouvelles technologies (*téléphone portable, « Smartphone », PC portable, ...*), ce n'est pas du télétravail.

Pour autant ce type de travail existe et ne doit être **ni nié, ni sous-estimé**. Pour la CFDT, cela doit aussi faire l'objet d'une négociation avec, à minima, la mise en place de chartes de bonnes conduites. La CFDT revendique notamment un « **droit à la déconnexion** ». Les salariés ne sont pas corvéables 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Différentes études démontrent que le télétravail (2 à 3 jours max au domicile) améliore la qualité de vie personnelle au travail et en dehors, mais aussi la **qualité de vie** familiale, les **marges de liberté** dans la gestion du temps, la diminution du stress liés au transport. Elles démontrent également que l'**entreprise** gagne en **efficacité**, les salariés travaillant dans un environnement plus serein sont plus productifs.

#### **Des négociations sur le droit à la déconnexion**

En application de la loi du 8 août 2016. Les entreprises ont l'obligation d'ouvrir des négociations sur le droit à la déconnexion ainsi qu'un dispositif de régulation de l'utilisation des outils numériques. La CFDT a alerté la direction que des négociations devaient être ouvertes dans les plus brefs délais.

### Lutte contre le harcèlement et les agissements sexistes

La CFDT interpelle la direction ! Depuis le 10 août 2016 les entreprises doivent modifier leur règlement intérieur pour intégrer les dispositions relatives aux agissements sexistes.

### Embauche

Malgré l'embauche de quelques techniciens en production, la CFDT maintiendra la pression pour que des embauches conséquentes soient faites d'ici la fin de l'année. Nous demandons aussi la récupération en CDI des 30 intérimaires qui n'ont pas été reconduits pour renforcer les équipes postées toujours en sous effectifs. Le plan de charge qui devrait très rapidement atteindre les 415000 MOVES doit être accompagné de titularisations !

### Encadrement des forfaits jour

L'employeur a l'obligation de s'assurer régulièrement que la charge de travail des salariés au forfait jour est raisonnable et permet une bonne répartition dans leur temps de travail. La loi désormais impose le suivi par l'employeur de la charge de travail et d'assurer l'effectivité du droit à la déconnexion. La CFDT a déjà alerté l'inspection du travail sur certaines dérives comme la pose de demi-journées, la surcharge de travail régulière, la non récupération des jours travaillés les week-ends et la non-récupération suite à un déplacement. Une solution devra être rapidement trouvée.

**NOUS INVITONS LES SALARIES QUI SOUHAITENT DU SUPPORT A SE RAPPROCHER DE NOS ELUS** ou par mail [cfdt.rst.st@free.fr](mailto:cfdt.rst.st@free.fr).